



Traité 'Houlin

Michna 5 - Chapitre 1

כָּשֶׁר בַּתּוֹרִין, פְּסוּל בְּבִגֵי יוֹנָה;
כָּשֶׁר בְּבִגֵי יוֹנָה, פְּסוּל בַּתּוֹרִין.
תְּחִלַּת הַצְּהוּב בְּזָה וּבְזָה,
פְּסוּל:

(Il est écrit à propos des offrandes d'oiseaux : « Il apportera son offrande de tourterelles ou de jeunes pigeons » (Vayikra 1,14)) [L'âge] qui est propre [au sacrifice] chez les colombes, (oiseaux adultes), est impropre [au sacrifice] chez les pigeons, (oiseaux immatures) ; [l'âge] qui est propre [au sacrifice] chez les pigeons est impropre [au sacrifice] chez les colombes. [Au stade intermédiaire] du début du jaunissement de son plumage, [un oiseau] est inapte à la fois comme ceci, et comme cela, (pour les tourterelles les plumes jaunes au niveau du cou montrent qu'elles ne pas encore mature, pour les pigeons, cela montre qu'ils sont matures hors ils ne sont valables uniquement lorsqu'ils sont jeunes).



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions